



## REGLEMENT DU GRAND RAID BCVS

Le Grand Raid BCVS est une course de VTT populaire ouverte à tous dès 15 ans. Toutefois, certaines exigences sont demandées, notamment liées à l'âge :

- Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.
- Les juniors ne sont pas autorisés à prendre le départ depuis Verbier.

### 1. INSCRIPTIONS ET CONTRÔLE TECHNIQUE

**1.1** Les inscriptions sont considérées comme enregistrées pour les personnes ayant payés avant ou le jour du contrôle technique et ayant leur nom sur la liste de départ officielle (Datasport). Les personnes n'ayant pas payé leur inscription 15 jours avant la course, n'auront pas leur nom sur les plaques de cadres.

**1.2** Le Comité de Course se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent.

**1.3** Pour le Raidy, la course des enfants, les inscriptions peuvent se faire sur place le jour de la course.

**1.4** L'organisation du Grand Raid BCVS ne fait aucun remboursement ni report en cas d'accident ou de maladie. Les coureurs ont la possibilité de souscrire une assurance annulation lors de l'inscription par le biais de Datasport.

**1.5** Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera connue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

**1.6** Chaque participant au Grand Raid BCVS doit être assuré personnellement en cas d'accident. Il devra être muni d'une carte de sauvetage couvrant les frais de rapatriement sous peine de se voir facturer les frais de transports.

**1.7** Seul les catégories avec au minimum 10 partants seront appelées sur le podium. Si le minimum de 10 participants n'est pas atteint, le CO peut annuler la catégorie.

**1.8** Les participants doivent obligatoirement soumettre leur vélo au contrôle technique. Ce contrôle est effectué avant la distribution des dossards dans les

magasins partenaires Check-Point. Pour les étrangers ou les personnes étant dans l'incapacité de se rendre dans l'un des magasins partenaires, il existe toujours la possibilité de présenter son VTT le vendredi avant la course à Sion lors de la remise des dossards.

**1.9** Muni de la validation signée par le magasin affilié, le participant doit venir retirer son dossard la veille de la course le vendredi de 11h à 19h sur la Place de la Planta à Sion.

**1.10** Chaque coureur recevra par email les dernières recommandations durant la semaine de la course.

**1.11** Le Grand Raid est soumis au "Statut concernant le dopage" de Swiss Olympic (révision du 12.05.2005). Des contrôles antidopage peuvent donc être effectués. Par le fait de s'inscrire et de participer à cette compétition, les sportifs et sportives se soumettent aux dispositions antidopage de Swiss Olympic et reconnaissent la compétence exclusive de sa "Chambre disciplinaire pour les cas de dopage" et celle du Tribunal arbitral du sport (Lausanne), à l'exclusion de tout autre tribunal ordinaire. Ils devront en outre en assumer les conséquences (suspension/dénonciation).

## **2. LA COURSE**

**2.1** Le Comité de Course se réserve le droit de modification du parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

**2.2** Les blocs sur la ligne de départ sont établis en fonction du nombre d'inscrits, et selon les résultats des 3 dernières années.

**2.3** Equipement obligatoire : le port du casque rigide, avec jugulaire attachée durant toute la durée de l'épreuve, un téléphone portable avec batterie chargée, la plaque de **cadre**, le numéro d'urgence ainsi que le sticker du contrôle technique.

**2.4** Le changement de vélo est interdit durant la course.

**2.5** Pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'appareils audio avec oreillettes est formellement interdite. Tout contrevenant sera automatiquement disqualifié.

**2.6** L'assistance motorisée privée sur le parcours est formellement interdite.

**2.7** Les concurrents doivent se conformer strictement aux consignes données par les responsables de la course et de ses différents secteurs. Le Comité de Course décline toute responsabilité en cas d'accidents de tout genre survenant aux coureurs ou à des tiers.

**2.8** Les coureurs doivent se soumettre obligatoirement aux heures de neutralisation, ceci pour des raisons de sécurité.

**2.9** Abandons: pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra se rendre jusqu'au contrôle le plus proche pour s'annoncer. Toute personne accidentée doit signaler son abandon à la direction de course dès que possible. Tout manquement peut engendrer des frais qui seront supportés par le concurrent.

**2.10** Les coureurs qui n'auront pas passé le contrôle technique ou qui arriveront en retard au départ ainsi que ceux n'ayant pas passé aux postes de passage sur la course seront disqualifiés.

**2.11** Protection de l'environnement : Tous les participants s'engagent à respecter l'environnement. En particulier, aucun déchet ne sera jeté sur le parcours, sauf aux postes de ravitaillement, dans les zones aménagées à cet effet. Le non-respect de cette règle peut être sujet à disqualification.

**2.12** Les coureurs ne se conformant pas au présent règlement ou aux instructions de l'organisation seront disqualifiés.

### **3. RESULTATS ET DIVERS**

**3.1** Seuls les coureurs parvenus à Grimentz sur la ligne d'arrivée seront classés; les coureurs ayant abandonné ne sont pas classés de même pour ceux qui sont neutralisés; les temps intermédiaires, mêmes s'ils sont officiellement communiqués à titre de bien plaisir, n'ont pas valeur de classement.

**3.2** Toute réclamation ou protestation se fera par écrit, au maximum 15 minutes après l'arrivée du coureur, auprès du jury de course moyennant une caution de CHF 100. –.

**3.3** En cas de neutralisation, un classement peut être établi sous réserve qu'au minimum 10% des partants d'un des 4 départs aient atteint l'arrivée.

**3.4** En cas de neutralisation totale, ou d'annulation pure et simple de la course le jour même, (conditions météorologiques dangereuses, ...), les frais d'inscriptions et de transports ne seront pas remboursés.

**3.5** Le Comité de Course se réserve le droit d'établir la planche de prix. Les 3 premiers de chaque catégorie recevront un prix. La présentation de la plaque de cadre ainsi qu'une pièce d'identité peut être exigée par l'organisation pour la réception du prix. En cas d'absence le prix peut être envoyé à la charge du concurrent contre remboursement des frais d'envoi. Le price-money doit être obligatoirement retiré sur place le jour de la course.

**3.6** Le Comité de Course décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol de matériel ceci en toutes circonstances, avant, pendant ou après la course ou lors d'une neutralisation partielle ou totale.

**3.7** Le Comité de Course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.

**3.8** Droit à l'image : Chaque concurrent autorise expressément l'association du Grand Raid BCVS à utiliser son nom, son image ou sa prestation sportive dans le cadre du Grand Raid BCVS en vue de toute exploitation directe, ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce sur tous les supports de communication.

**3.9** Acceptation du règlement : le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

#### **4. REGLEMENT CATEGORIE COURSE RELAIS**

**4.1** Le parcours de la catégorie relais est de Verbier à Grimentz.

**4.2** L'équipe se compose de 4 personnes

**4.3** Chaque coureur fera un et un seul parcours selon la répartition ci-dessous :

Verbier - Nendaz	32km	1081m de dénivelé
Nendaz – Hérémente	25km	948m de dénivelé
Hérémente – Evolène	31km	1151m de dénivelé
Evolène – Grimentz	37km	1845m de dénivelé

**4.4** La transmission du relais se fera dans les zones délimitées à l'arrivée de chaque parcours.

**4.5** Un transport vers Grimentz est organisé pour chaque participant depuis l'arrivée de son parcours respectif.

#### **5. REGLEMENT CATEGORIE COURSE CHALLENGE**

**5.1** La catégorie est ouverte à tous les coureurs qui répondent au règlement du Grand Raid BCVS.

**5.2** Les participants de la catégorie Challenge font la course en équipe.

**5.3** Une équipe est constituée de 3 participants, courant l'un des 4 parcours proposés à choix. Un quatrième concurrent peut être toutefois inscrit comme remplaçant et participer à la course. Les équipes peuvent être mixtes.

**5.4** Chaque équipe s'inscrit avec une appellation de son choix.

**5.5** Un concurrent dans chaque équipe doit être désigné comme chef d'équipe et personne de contact lors de l'inscription.

- 5.6** En cas de défection d'un des trois coureurs durant la préparation du GR, les équipes ont droit à un changement et peuvent inscrire la 4<sup>ème</sup> personne. Le chef d'équipe doit impérativement annoncer toute modification de la composition de l'équipe jusqu'à 15 jours avant la course.
- 5.7** Le temps de course est pris au passage du 3<sup>e</sup> coureur à franchir la ligne d'arrivée et détermine le temps de l'équipe. Les 3 concurrents doivent franchir la ligne d'arrivée pour pouvoir classer l'équipe.

## **6. REGLEMENT CATEGORIE COURSE VTT E-BIKE**

- 6.1** La catégorie est ouverte à tous les coureurs qui répondent au règlement du Grand Raid.
- 6.2** Uniquement les coureurs non licenciés sont autorisés à prendre le départ d'Evolène ou Hérémente.
- 6.3** Seuls les vélos électriques avec une vitesse maximum de 25 km/h et un moteur ne dépassant pas les 500W sont autorisés.
- 6.4 Deux batteries** par coureur sont autorisées. Le changement de batterie se fera uniquement à **Eison** (dans l'aire du poste d'assistance technique) et sous la responsabilité du coureur pour le transport ainsi que la récupération de la batterie.
- 6.5** Il est strictement interdit de porter sur soi une batterie durant la course.
- 6.6** L'assistance technique du Grand Raid BCVS ne s'occupe que des problèmes liés au fonctionnement du vélo, et n'interviendra en aucun cas sur le système d'assistance électronique.

La version française du règlement fait foi.